

*Travaux publics—Loi*

Je voudrais exprimer ici nos inquiétudes quant à la façon dont le gouvernement a exercé les pouvoirs que le Parlement lui a conférés. Nous ne pouvons pas laisser adopter cette mesure sans formuler certaines objections. Je tiens à attirer l'attention du comité sur le rapport du vérificateur général, car deux de ses chapitres sont consacrés au ministère des Travaux publics.

Le vérificateur général est mandaté par la Chambre. Il lui incombe de s'assurer que nous avons les renseignements nécessaires pour prendre des décisions financières à la Chambre, ce qui est d'ailleurs sa principale vocation. A propos du ministère des Travaux publics, le vérificateur général dit que le gouvernement fédéral s'est fourvoyé dans la gestion de ses biens immobiliers et a gaspillé des millions de dollars pour la location d'immeubles. Le vérificateur général blâme le gouvernement pour la façon dont il s'occupe de ses biens immobiliers. Selon lui, l'État administre ses biens immeubles d'une façon qui ne reflète pas leur valeur de 40 à 60 milliards de dollars, il achète souvent à prix fort et acquiert des locaux dont il n'a même pas besoin. Voilà trois accusations très sérieuses au sujet de la gestion publique de biens immobiliers: l'État ne connaît pas la valeur des biens immobiliers, les paye souvent trop cher et se retrouve avec des locaux qu'il n'occupe même pas.

● (1110)

Le ministère des Travaux publics a besoin d'une loi habilitante pour être en mesure de fournir des locaux publics, il faut absolument qu'il procède de façon à tenir compte des préoccupations des Canadiens ordinaires en matière d'économie par rapport au gouvernement et à s'assurer que nos impôts ne sont pas gaspillés. A moins que la situation ne change, la Chambre sera forcée de retirer son mandat au ministère des Travaux publics, lequel permet à l'État de fonctionner normalement, c'est-à-dire de loger les ministères qui servent les Canadiens.

La question est très grave, car il s'agit au fond de la gestion des fonds publics par le gouvernement. Le vérificateur général consacre deux chapitres complets à de nombreuses études de cas où il montre comment le ministère des Travaux publics gère les biens immeubles. Il dit que c'est honteux, au point que le gestionnaire d'une propriété privée se voilerait la face.

Je résume les inquiétudes dont le vérificateur général nous a fait part en espérant que le gouvernement va réagir positivement. La Chambre autorise le gouvernement à fonctionner normalement, mais il doit répondre de la façon dont il abuse de ces pouvoirs, et j'espère qu'il le fera aujourd'hui. Bien sûr, les méthodes décrites par le vérificateur général sont celles qu'employait l'ancien gouvernement, de sorte que le nouveau gouvernement ne peut en être tenu responsable. Toutefois, si la situation ne change pas ou si le nouveau gouvernement ne prend pas des mesures correctives manifestement efficaces, nous pourrions alors lui reprocher de mal administrer ses biens immobiliers.

D'après le vérificateur général, le ministère des Travaux publics ne s'en tient pas toujours aux normes du Conseil du Trésor et, pis encore, les autres ministères ne suivent même pas les directives de Travaux publics Canada. L'explication est bien simple: le ministère n'a aucun mécanisme efficace pour s'assurer que ses directives ne restent pas lettre morte. Cela relève directement du ministère, et le gouvernement ainsi que le ministre sont tenus de garantir à la Chambre que des mesures correctives vont être prises. Autrement dit, il faut absolument disposer d'un mécanisme efficace pour s'assurer que les directives du Conseil du Trésor et du ministère sont suivies.

● (1115)

Je trouve étonnant que le ministre des Travaux publics (M. La Salle) n'ait pu trouver le temps de venir à la Chambre aujourd'hui. Peut-être que tout à l'heure son collègue nous expliquera pourquoi le ministre n'est pas ici, alors que la Chambre étudie un projet de loi concernant son ministère.

Le vérificateur général était tellement préoccupé par la gestion des biens immobiliers qu'en réponse à un journaliste qui lui demandait s'il irait jusqu'à recommander le renvoi du sous-ministre des Travaux publics, et c'est là évidemment une question grave, il a déclaré qu'il ne lui appartenait pas de dire au premier ministre (M. Mulroney) comment gérer les affaires publiques, mais que si un gestionnaire de biens immobiliers du secteur privé gérât des propriétés de la même façon que les gestionnaires du gouvernement, il n'hésiterait nullement à le renvoyer. Cette affaire est grave, monsieur le président. Comment peut-on tenir des fonctionnaires responsables de la gestion de propriétés que leur a confiées le Parlement?

Évidemment, le ministre qui, sous l'ancien régime, était chargé de ce dossier à l'époque de cette grave incurie, n'occupe plus ce poste. En fait, le peuple lui a demandé des comptes et l'a déchargé ensuite de ses responsabilités. Mais qu'arrive-t-il quand un haut fonctionnaire est responsable d'une incurie aussi flagrante? Le gouvernement est-il tenu de déclarer incompetent le gestionnaire de ces biens immeubles et de le décharger de ses fonctions? Doit-il ensuite le remplacer par quelqu'un d'autre qui gèrera ces biens d'une manière plus efficace? Si le gouvernement n'est pas de notre avis, a-t-il autre chose à nous proposer qui assurerait à l'avenir la bonne gestion de ces biens? Ce sont là des questions graves auxquelles le gouvernement répondra aujourd'hui, je l'espère.

Le vérificateur général nous a signalé un certain nombre de problèmes découlant de la gestion de ces propriétés immobilières. A titre d'exemple, le ministère des Travaux publics a loué, en 1982, un immeuble de 54,000 mètres carrés au coût de 154 millions de dollars pour une période de dix ans, sans avoir obtenu l'approbation du Conseil du Trésor. Comment peut-on dépenser 150 millions en dix ans, monsieur le président, sans en avoir obtenu au préalable l'autorisation du Conseil du Trésor?